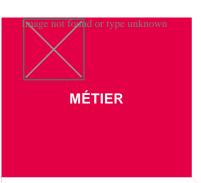
BAC+2 GESTIONNAIRE DE PAIE

Titre professionnel du ministère de l'emploi. Objectif de cette formation : répondre au plus près aux besoins des entreprises.



Le gestionnaire de paie a la responsabilité pour le compte de l'entreprise :

- de la tenue et du suivi du dossier social de l'entreprise
- de la gestion de la paie et des déclarations sociales.

Il est repéré dans l'établissement où il exerce, comme étant le référent ou le spécialiste du domaine. Il est appelé à assurer un rôle de conseil et d'information à l'interne comme à l'externe auprès du personnel, d'un correspondant paie ou d'un chef d'entreprise pour les petites structures.



- Être titulaire d'un baccalauréat
- Avoir moins de 30 ans pour prétendre à un contrat d'apprentissage. Les autres types de contrats n'ont pas de contrainte de limite d'âge.

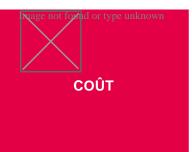


Durée: 24 mois (933 heures de formation)

Alternance : 1 à 2 semaines par mois au CFA (début et fin de mois en entreprise) sur les 2 années de formation



En contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou en période de professionnalisation



Formation gratuite et rémunérée

La rémunération est fonction du type de contrat, de l'âge et des diplômes précédemment validés. Nous contacter pour plus de renseignements.

